

# La ville de Québec veut s'ouvrir à l'immigration

## 1 575 000 \$ pour l'intégration et le rapprochement interculturel



La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Yolande James, vient d'annoncer la conclusion d'un protocole d'entente de trois ans en immigration avec la Ville de Québec. "L'appui tangible du Ministère à la Ville de Québec, amorcé en 2001, se poursuit", a déclaré la ministre. "Ainsi, cette nouvelle entente vise à promouvoir la ville de Québec comme lieu

d'établissement auprès des candidats à l'immigration déjà sélectionnés par le Québec à l'étranger. Elle vise aussi à favoriser leur intégration sociale et à créer les conditions propices au rapprochement interculturel", a-t-elle expliqué.

Les activités prévues à l'entente totalisent un montant global de 1 575 000 \$, dont 900 000 \$ en provenance du Ministère, à raison de 300 000 \$ par année. La participation financière de la Ville de Québec s'élève à 75 000 \$ (25 000 \$ par année) et à une contribution en ressources humaines équivalant à un montant de 600 000 \$ (200 000 \$ par année).

**Cinquième essai...**  
Cette cinquième entente bipartite se démarque des précédentes du fait qu'elle est triennale, ce qui permettra aux deux parte-

naires de mieux coordonner leurs interventions au cours des prochaines années. Elle agit en complémentarité avec l'Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale signée l'automne dernier avec la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et divers autres partenaires. La mairesse, Mme Andrée P. Boucher, est d'avis que miser sur l'immigration constitue l'une des solutions gagnantes pour contrer les effets de la dénatalité et du vieillissement de la population sur son territoire.

Afin de maintenir ses acquis et de poursuivre son développement, la Ville de Québec aura le défi d'insuffler un nouveau dynamisme à sa communauté au cours des prochaines années. L'immigration contribue

non seulement à l'enrichissement culturel, économique et social, mais elle accroît également les chances pour Québec d'accroître sa compétitivité sur le plan international. Les objectifs spécifiques de ce nouveau protocole d'entente sont les suivants :

- doter la Ville de Québec d'un cadre d'intervention renouvelé en matière d'attraction et de promotion afin de hausser le nombre d'immigrants venant s'établir sur son territoire;
- établir des priorités d'intervention en matière d'accueil et d'intégration sociale et enrichir et moderniser l'offre de service de la Ville de Québec;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la communauté.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'action triennal a été élaboré par les deux partenaires. Il prévoit notamment :

- de promouvoir progressivement la ville de Québec par voie électronique auprès de l'ensemble des candidats sélectionnés et d'appuyer ces efforts de promotion par une mission à l'étranger;
- de doter la Ville de Québec d'orientations en matière d'accueil et d'intégration sociale des immigrants dans un contexte de diversification croissante de la population;
- d'offrir aux élus et aux employés municipaux une formation en gestion de la diversité;
- d'organiser des activités de rapprochement interculturel avec les jeunes des arrondissements ainsi qu'avec des jeunes issus des communautés culturelles incluant les communautés noires.

La ministre Yolande James s'est dite persuadée que les efforts mis de l'avant par cette entente de



trois ans permettront la mise en place d'un environnement propice pour attirer et intégrer harmonieusement des personnes immigrantes dans la ville de Québec. "Pour être à la hauteur d'un tel défi, nous devons faire preuve d'une grande ouverture et démontrer de part et d'autre notre réel engagement. Une telle entente est essentielle et permettra à la capitale nationale du Québec de s'enrichir de l'apport d'un plus grand nombre de personnes immigrantes", a conclu la ministre.

## Entente triennale QUELQUES ACTIVITÉS PRÉVUES AU PLAN D'ACTION

- \* Attraction et promotion de l'immigration
- À la suite de l'exploration antérieure des territoires de la Roumanie-Bulgarie et de la France, explorer le territoire de l'Amérique latine :
  - Identification des besoins d'information concrets des candidats sélectionnés concernant le choix d'un lieu d'établissement et mise à jour des outils de promotion;
  - Envoi d'information par voie électronique et échanges continus avec les candidats;
  - Rencontres sur le terrain avec les candidats (mission conjointe Ville de Québec - MICC);
  - Déploiement graduel de cette nouvelle stratégie à d'autres territoires.
- \* Accueil et intégration des nouveaux arrivants
  - Définition d'orientations en matière d'accueil et d'intégration sociale des immigrants;
  - Groupes de discussion sur l'appartenance et l'intégration pour les acteurs publics et privés d'ar-

- rondissements;
  - Formation en gestion de la diversité pour les élus et employés municipaux;
  - Sessions d'information sur l'offre municipale de services aux nouveaux arrivants;
  - Visites d'arrondissements pour les nouveaux arrivants.
- \* Rapprochement interculturel entre les communautés
  - Participation d'un regroupement de communautés culturelles aux fêtes du 400e anniversaire de la ville de Québec en 2008;
  - Activités de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires;
  - Concours de rédaction et de dessins destiné notamment aux jeunes des minorités visibles;
  - Soutien financier à diverses activités dans le cadre d'événements comme le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'action contre le racisme, la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, etc.

## QUELQUES DONNÉES SUR L'IMMIGRATION DANS LA VILLE DE QUÉBEC

- Lors du recensement de 2001(1), les personnes immigrantes représentaient 3 % de la population totale de la région de la Capitale-Nationale alors qu'on y dénombrait près de 19 000 personnes immigrantes.
- D'après le recensement de 2001, 88 % de la population immigrante de la région de la Capitale-Nationale habite la ville de Québec(2).

- Du nombre des personnes immigrantes admises au Québec entre 1996 et 2005 et ayant déclarées la région de la Capitale-Nationale comme lieu de destination, 11 320 sont présentes en janvier 2007. De ces 11 320 personnes :
  - 76,1% ont moins de 35 ans;
  - 48,8 % sont issues de l'immigration économique;
  - 59,2 % connaissent le

- français;
  - 57,8 % de celles âgées de 15 ans et plus possèdent 14 années de scolarité et plus.
  - Le taux de présence des personnes immigrantes dans la région de la Capitale-Nationale est en progression. Ainsi, de 62% en 2002, le taux est passé à 71% en 2003, puis à 74% en 2004, 77% en 2005 et 79% en 2006 et 2007.

- Sur l'ensemble des immigrants admis de 1996 à 2005 hors de la région métropolitaine de Montréal, près d'un immigrant sur 4 (22,9%) réside dans la région de la Capitale-Nationale, confirmant ainsi la position de cette région comme deuxième pôle d'attraction des immigrants. Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

## 2,7 M\$ pour favoriser l'entrepreneuriat au sein des communautés noires

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand, ainsi que la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Yolande James, ont annoncé le 26 juin 2007, une aide financière totale de 2,7 M\$, sur trois ans, incluant la contribution attendue du secteur privé, pour favoriser l'entrepreneuriat au sein des communautés noires.

" En soutenant l'entrepreneuriat et en offrant un accompagnement qui tient compte davantage des difficultés auxquelles se heurtent les entrepreneurs noirs, notre gouvernement agit concrètement afin d'aider la communauté noire à participer pleinement à la société québécoise. Ainsi, un plus grand nombre de femmes et d'hommes des communautés haïtienne, africaine et noire

anglophone pourront créer leur entreprise, se lancer en affaires, bâtir des réseaux de contacts, explorer de nouveaux marchés et proposer de nouveaux produits ou services à une clientèle plus diversifiée que jamais ", a déclaré la ministre Yolande James.

**Sensibiliser et accompagner**  
Pour joindre les personnes des communautés noires et les sensibiliser à l'entrepreneuriat, le groupe de travail a recommandé de faire appel à trois organismes, issus respectivement des communautés noires antillaise, africaine et anglophone. Ces organismes recevront chacun 120 000 \$ par an du MDEIE, pendant trois ans. Cette somme servira notamment à engager trois personnes-ressources connaissant bien les communautés visées et l'offre de service en entrepreneuriat au Québec. C'est à la suite d'un appel de candidatures que ces trois organismes seront sélectionnés.

**Répondre aux besoins**  
La Fondation de l'entrepreneuriat collaborera à la constitution d'une cellule de mentors dédiée aux entrepreneurs des communautés noires. Cette mesure recevra un soutien du MDEIE de 30 000 \$ par an pendant trois ans. Cette somme permettra d'assumer les coûts de formation des mentors et les frais de fonctionnement de cette cellule, les mentors travaillant de façon bénévole.

**Former à la diversité ethnoculturelle**  
Des sessions de sensibilisation et de formation à la diversité ethnoculturelle seront offertes aux réseaux gouvernemental, privé et communautaire de soutien à l'entrepreneuriat. Ces activités ont pour but de favoriser l'ouverture à la diversité et de permettre aux intervenants économiques d'établir un partenariat d'affaires avec les entrepreneurs de toutes origines. Une somme de 80 000 \$ sur trois ans sera attribuée par

le MICC.

**Faciliter l'accès au financement**  
Le MDEIE contribuera à mettre sur pied un fonds de 1 M\$ pour le démarrage d'entreprises, qui sera financé majoritairement par le secteur privé. En plus, un soutien supplémentaire de 450 000 \$ sur trois ans, versé par le MDEIE, servira à couvrir les frais d'exploitation de ce fonds. Par ailleurs, le MDEIE confiera à un expert le mandat d'examiner la pertinence et la faisabilité de constituer un fonds de croissance d'entreprises.

Le groupe de travail qui a identifié ces mesures et le personnel des ministères concernés s'assureront que ces mesures seront mises en œuvre de manière efficace.

Source : Cabinet du ministre du Développement économique